

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 32

Pouvoirs : 9

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 07/04/2022

Le 14 avril 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND,

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH), Frédéric VALLOS (Pouvoir Marc PECHOUX), Catherine VIGNON (Pouvoir Marcel BABAD).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUMONT.

OBJET : TRAVAUX – Avenant à la convention entre la CCDSV et la Ville de Reyrieux relative au gymnase Jean COMPAGNON, pour rénover son éclairage

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle que la Communauté de Communes Saône Vallée (CCSV) a signé le 15 décembre 1999, une convention tripartite avec le Syndicat Intercommunal des Collèges de Trévoux et Jassans et la Commune de Reyrieux relative aux conditions administratives, financières et techniques de construction du gymnase Jean Compagnon. Suite à la dissolution du Syndicat des Collèges et à la fusion de la Communauté de communes Saône Vallée et de la Communauté de communes Portes Ouest de la Dombes, la communauté de communes Dombes Saône Vallée se substitue aux droits et obligations de ces deux entités.

Dans le cadre de sa politique de réduction de l'empreinte énergétique de ses équipements sportifs, la CCDSV a déjà procédé au remplacement d'une partie des éclairages du Gymnase Jean Compagnon (Salle multisport et parties communes). En accord avec la ville de Reyrieux, la CCDSV procédera à la deuxième phase de ces travaux comportant la salle de danse et le Dojo (Salles municipales) et les extérieurs.

Ces travaux à réaliser, d'un montant global de 11 594 euros H.T., bénéficient d'une aide de 30% au titre de la DETR et sont à répartir entre la CCDSV et la ville de Reyrieux. Ils seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CCDSV.

C'est pourquoi, il est proposé d'établir un avenant à la convention initiale de répartition des coûts de construction de cet équipement selon la même clé de répartition, à savoir financement des travaux concernant les salles municipales à hauteur de 100% par la ville de Reyrieux et financement des travaux concernant les extérieurs du gymnase à 100% par la CCDSV.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Vu l'avis favorable du Bureau du 31/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** les termes de l'avenant 1 joint en annexe relatif à la convention tripartite entre le Syndicat Intercommunal des collèges de Trévoux et Jassans, la ville de Reyrieux et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant, à signer ladite convention.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

19 AVR. 2022

A Trévoux, le 14/04/2022

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220414-2022C79-TR

Affichage le :

19 AVR. 2022

**Le Président,
Marc PECHOUX**

